



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	12/09/2025
Date d'Affichage	12/09/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUÇ.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mr André PHILIPOT,
 Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN,
 Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUÇ,
 Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS.

Absentes :

Mme Colette PENDRIGH, Mme Sylvie COUPE

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 11 septembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Madame Stéphanie GARNIER est nommée secrétaire de séance.

N°132-2025

Révision des tarifs 2026 des terrains mis à disposition

Madame Stéphanie GARNIER, 3^{ème} adjointe, il est proposé de maintenir les tarifs. Il est rappelé qu'en cas de besoin, la commune pourra reprendre ces terrains sans délai de préavis et sans aucune indemnité.

Locataire	Parcelle	Surface	Loyer 2025	Loyer 2026
GAEC La Bonnerie	AC 215	11 342 m ²	174,40 €	174,40 €
GAEC La Bonnerie	AC 6 et AC 7	11 327 m ²	173,30 €	173,30 €
GAEC de la Forêt	AL 266 et 287	5 724 m ²	87,58 €	87,58 €
GAEC de la Forêt	AL 380, AL 381 et AL 382	9 936 m ²	152,02 €	152,02 €
GAEC de la Forêt	AL 284	7 135 m ²	109,17 €	109,17 €
GAEC de la Forêt	AL 281 et AL 280	4 189 m ²	64,09 €	64,09 €
Association des Jeunes Agriculteurs	AL 41 et AL 40	43 944 m ²	gratuit	gratuit
	AL276	10 943 m ²		Réservé à SCI I2M

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20250918-D132_2025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les tarifs à appliquer pour l'année 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

